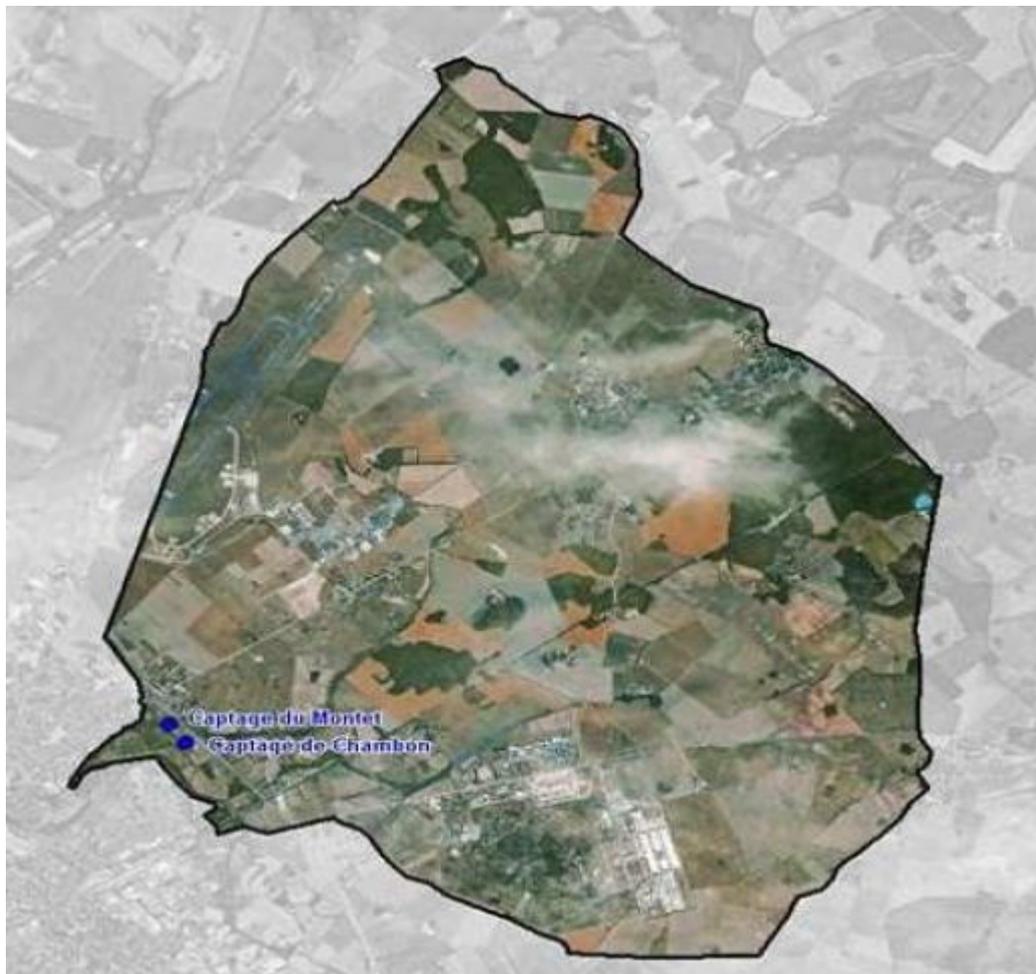


Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Eau	Communauté d'agglomération de Châteauroux	Référence : 36_E_01	Date : Juillet 2012

## Actions combinées pour la protection des captages Montet-Chambon (36)



source : [http://www.solutionsforwater.org/wp-content/uploads/2012/01/CFH\\_Outil-pollutions-diffuses\\_SE.pdf](http://www.solutionsforwater.org/wp-content/uploads/2012/01/CFH_Outil-pollutions-diffuses_SE.pdf)

<b>Historique/Contexte</b>	Les Communes membres de l'Agglomération de CHATEAUROUX, puis la Communauté d'Agglomération Castelroussine, compétente en matière d'eau potable depuis le 1er janvier 2003, ont engagé, parallèlement aux phases administratives de définition et instauration des périmètres de protection des captages de Montet (1942) et Chambon (1970), <b>plusieurs actions combinées</b> , résultant des réflexions menées pour protéger l'eau.
<b>Calendrier</b>	-20/12/2002 : adoption du schéma directeur « eau potable » de l'agglomération de Châteauroux -01/01/2003 : début de l'action foncière offensive à l'intérieur des périmètres de protection (acquisition, veille foncière) -04/06/2004 : signature du contrat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur le volet agricole -2006 : finalisation du dossier « périmètres de protection » -2007 : mise à enquête publique
<b>Territoire</b>	Communauté d'Agglomération de Châteauroux
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté d'Agglomération de Châteauroux (service des eaux)
<b>Maître d'œuvre</b>	Communauté d'Agglomération de Châteauroux (service des eaux)
<b>Objectifs</b>	-Protéger les nappes souterraines de toute pollution et sensibiliser les acteurs
<b>Contenu</b>	- <b>Acquisition de parcelles</b> par la Communauté d'Agglomération Castelroussine par acquisition amiable et droit de préemption environnemental - <b>Recherche de partenariat</b> pour exploiter les terrains les plus sensibles avec une logique de fertilisation ajustée au besoin de la culture et de moindre travail au sol : regroupés au sein de l'association Agr'Eau, la quarantaine d'exploitants situés sur les périmètres de protection se sont engagés dans une démarche volontaire de conseils et suivi agronomique individualisé prodigués par les services de la Chambre d'Agriculture de l'Indre. - <b>Adoption de modes de gestion</b> du patrimoine foncier dans une logique de développement durable : création du concept de « pelouses fleuries » (analyse préalable du biotope, ré-introduction de plantes locales) et paysagement des entrées de l'agglomération castelroussines (2ha concernés), mise en œuvre d'une expérimentation d'agroforesterie sur 8 ha en 2010, neutralisation des bords de fossés/ruisseaux et dépressions exokarstiques.
<b>Difficultés</b>	Grande superficie du bassin versant (>75km <sup>2</sup> ) = Très grand nombre d'interlocuteurs aux profils divers
<b>Sensibilisation</b>	-Journées d'informations ouvertes aux 500 propriétaires concernés par les périmètres de protection (octobre 2006)
<b>Coût de l'opération</b>	Acquisition (et frais correspondants) depuis 10 ans (2003-2012) = 463 448 € pour 67,6 ha complémentaires aux 29,7 ha acquis par les municipalités jusqu'en 2002.



<b>Financeurs</b>	Études/Acquisitions : CAC et Agence de l'Eau LB (30 à 50 % d'aides) Mesures agro-environnementales : FEADER et MAAP depuis 2008 (AELB à partir de 2010)
<b>Dispositif-cadre</b>	Contrat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne
<b>Finalités du développement durable</b>	-Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
<b>Évaluation</b>	-Pas de dépassement du taux de nitrates dans l'eau depuis 2 ans -Des études ont montrés que l'introduction de pelouses fleuries contenaient vingt variétés de plante abritaient plus de 300 espèces d'insectes.
<b>Singularité</b>	Dossier multi-partenarial impliquant agriculteurs, industriels, structures et associations de conservation du patrimoine naturel, particuliers...
<b>Contacts</b>	Service des Eaux, CAC 02-54-08-71-36
<b>Rédacteurs</b>	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50 Charles PAGNARD Projets transversaux Communauté d'Agglomération Castelroussine 02.54.08.71.54